

<http://www.snetap-fsu.fr/CSE-Le-Snetap-FSU-defend-la-voie-generale-dans-l-enseignement-agricole-public.html>



# CSE - Le Snetap-FSU défend la voie générale dans l'enseignement agricole public

- Les Dossiers - Pédagogie -



Date de mise en ligne : vendredi 13 avril 2018

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Jeudi 12 avril, le Conseil Supérieur de l'Education (CSE) se prononçait sur la réforme du baccalauréat et notamment les grilles horaires des classes de seconde, première et terminale. Le Snetap-[FSU](#) était présent, avec sa fédération la FSU, pour porter les exigences et les spécificités de l'enseignement agricole.**

## Dialogue social, vraiment ?

Malgré un vote majoritaire pour le voeu porté par le Snes-[FSU](#) et demandant le retrait, de cette réunion du CSE, des projets d'arrêtés présentés par la DGESCO et demandant une concertation réelle et plus longue... les débats ont continué.

## Quelques changements

Et ce ne sont pas les quelques changements concédés qui changent fondamentalement le problème :

\* Les horaires des groupes à effectifs réduits en 1ère et terminale passent de 7h (projet) à 8h...Il s'agit toujours d'une perte de une à deux heures si l'on compare à la situation actuelle.

\* Pour ce qui est du tronc commun, l'enseignement scientifique serait plutôt consacré à de la culture scientifique (présentation modulaire) avec un programme « adapté » (sic) aux élèves. Avec notamment de l'histoire des sciences.

\* Information : en terminale, les heures libérées par les enseignements de spécialité après les épreuves en avril seront consacrées à la préparation du grand oral.

## Les amendements portés par le Snetap-FSU

**sur l'arrêté modifiant la classe de seconde :**

**Amendement n°1 :** Article 3. Rajouter « dans les lycées agricoles, un enseignement optionnel Education physique et sportive peut être choisi en plus des enseignements suivis au titre du précédent alinéa. ». Notre argument était de ne pas mettre en concurrence l'EATDD (enseignement spécifique de l'enseignement agricole et considérée désormais comme une option) et les enseignements optionnels sportifs du type section sportive.

POUR : 54

CONTRE : 0

ABSTENTION : 12

Refus de vote : 3

**sur les arrêtés modifiant les classes de seconde et de 1ère et terminale :**

**Amendement n°2 :** article 7. Rajouter « et des conseils intérieurs dans l'enseignement agricole ». Il s'agit de rappeler que dans l'enseignement agricole le conseil pédagogique n'existe pas et que les compétences pédagogiques sont dévolues par le code rural au conseil intérieur.

POUR : 31 dont FSU et [UNSA](#)

CONTRE : 6 dont le [CNEA](#) et le [SGEN-CFDT](#)

ABSTENTION : 21

Refus de vote : 13

### sur l'arrêté modifiant les classes de 1ère et terminale :

**Amendement n°3** : Annexe. Modifier l'intitulé de l'enseignement de spécialité biologie-écologie en « biologie-écologie et agronomie » et donc retirer des enseignements optionnels l'Agronomie-économie et territoires (AT) en première et terminale. L'agronomie est avec la biologie-écologie, la discipline qui constitue la spécificité de la filière générale de l'enseignement agricole. Cette discipline ne peut constituer un enseignement optionnel au même titre que l'hippologie équitation, par exemple.

POUR : 17

CONTRE : 6

ABSTENTION : 30

Refus de vote : 5

**Amendement n°4** : Annexe. Ajouter au volume horaire pour l'enseignement de spécialité biologie-écologie-agronomie en terminale la mention : cet enseignement est complété, dans les lycées agricoles, par 2h d'agronomie et territoires. A l'image de la spécialité science de l'ingénieur, cette proposition permet d'abonder le volume horaire en terminale et d'envisager un enseignement pluridisciplinaire et d'y raccrocher d'autres disciplines.

POUR : 17

CONTRE : 5

ABSTENTION : 30

Refus de vote : 6

**Amendement n°5** : Annexe. Ajouter un enseignement optionnel (partie a) de physique chimie de complément en terminale (d-dans les lycées agricoles). Cette proposition se fait dans le cadre d'une réforme très contraignante pour les disciplines scientifiques en les opposant entre elles notamment. Elle permet donc de maintenir pour les élèves qui le souhaitent un enseignement de physique chimie et ainsi répondre à d'éventuels attendus d'établissement du supérieur dans parcours sup.

POUR : 17

CONTRE : 5

ABSTENTION : 31

Refus de vote : 5

**Ainsi, alors que le débat n'a presque pas encore commencé dans l'enseignement agricole, il a eu lieu pendant plusieurs heures dans ce CSE. Le SNETAP a porté dans cette instance majeure pour les politiques éducatives qu'est le CSE, la voix de l'enseignement agricole public. Nous continuerons de le faire dans le CNEA notamment.**